



DÉBAT PUBLIC

GRAND STADE

DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE
RUGBY À RIS-ORANGIS (ESSONNE)

SYNTHÈSE
DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE





Pourquoi un projet de Grand Stade de rugby ?

Pour accompagner le développement du rugby en France et assurer la croissance de ses ressources, la Fédération Française de Rugby (FFR) souhaite se doter, à l'horizon 2018, d'un Grand Stade multifonctionnel et innovant.

La réalisation de cet important projet ne pourra être décidée qu'après un débat public, qui permettra de discuter de tous les aspects du futur Grand Stade, y compris de son opportunité.

La FFR est l'association qui regroupe l'ensemble des composantes du rugby en France. Dans le cadre de ses missions de service public, la Fédération organise et développe la pratique du rugby de telle manière à ce que la France soit représentée au plus haut niveau mondial, tout en permettant au plus grand nombre de pouvoir pratiquer la discipline.

Les besoins de la FFR

Ce projet de construction d'un stade propre à la FFR répond à deux grands besoins identifiés depuis plusieurs années :

- **garantir l'indépendance logistique de la FFR**, notamment pour les rencontres du XV de France. Le XV de France évolue aujourd'hui dans des stades (à Paris ou en province) dont il ne maîtrise pas la programmation. La FFR ne dispose ainsi pas des moyens suffisants pour respecter l'ensemble de ses contrats et engagements pris auprès de ses partenaires (calendrier des rencontres vis-à-vis des fédérations étrangères, obligations contractuelles envers ses partenaires commerciaux) ;

- **doter la FFR des moyens financiers nécessaires** pour assurer le développement du rugby et mener à bien ses missions de service public, grâce aux retombées financières générées par les grands matchs.

Les perspectives financières

La création du Grand Stade permettrait à la FFR de maîtriser ses ressources et son développement, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent. En effet, la convention qu'elle a signée en 1998

avec le Consortium gérant le Stade de France (CSDF) et qui est arrivée à échéance en juin 2013, limite la FFR dans son ambition de développement du rugby. Selon ses estimations, son manque à gagner, entre 1998 et 2008, est de l'ordre de 160 M€.

Pour chaque match joué au Stade de France, la FFR doit s'acquitter du coût de location mais aussi acheter les emplacements d'affichage (panneautique) sans bénéficier des recettes nettes engendrées par l'exploitation des loges et des espaces VIP : les hospitalités.

LES HOSPITALITÉS : UNE OPPORTUNITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU RUGBY

Les hospitalités (prestations repas servies dans une loge ou un salon et associées à un billet de match) générées pour chaque match du XV de France s'élèvent actuellement à environ 3 M€ et sont quasiment intégralement versées au Consortium gérant le Stade de France (CSDF), à qui la FFR loue le stade. La FFR ne tire donc aucun avantage financier de ces prestations.

Bénéficier de cette ressource grâce à son propre stade, à l'image des autres grandes fédérations de rugby, permettrait à la FFR d'augmenter son action dans le développement de la pratique du rugby et de ses valeurs sur tout le territoire français et assurer une meilleure préparation des équipes de France.



Si la nouvelle convention signée avec le CSDF pour la période 2013-2017 permet à la FFR, sous certaines conditions de délai de réservation, de disposer du Stade de France pour un coût de 23 M€ maximum, pour 20 matchs minimum joués (finale du TOP 14 et XV de France), elle ne donne pas encore à la FFR les moyens de répondre à l'ensemble de ses engagements internationaux. En témoignent par exemple, l'impossibilité pour la France d'accueillir la finale de la Coupe d'Europe 2014, ou encore la finale du TOP 14 de la saison 2015-2016 qui ne pourra très probablement pas se jouer au Stade de France, celui-ci étant réservé aux Championnats d'Europe 2016 de football. Enfin, les nouveaux termes de la convention ne permettent toujours pas à la FFR de jouir de l'ensemble des retombées économiques d'un grand match.

Respecter les engagements internationaux

L'organisation des compétitions internationales se planifie longtemps à l'avance. Or, le calendrier des championnats professionnels de football en France n'est dévoilé que courant juin pour la saison suivante et fin août par la Champions League. Cette situation ne permet pas de connaître suffisamment tôt les stades potentiellement libres pour accueillir les grandes rencontres internationales de rugby.

Disposer de son stade, permettrait ainsi à la FFR de pouvoir répondre à ses engagements internationaux. Le risque est en effet que les nations du rugby ne viennent plus jouer en France, et se tournent vers des pays mieux pourvus en infrastructures.

Cette ambition, qui fait écho à la démarche déjà menée par les plus grandes fédérations de rugby de l'hémisphère Nord, a conduit la FFR à lancer en 2011 un processus de sélection du site d'accueil de son futur stade. Dès l'origine du projet, la FFR a souhaité impliquer les territoires intéressés, en considérant le projet de Grand Stade comme un levier de développement, un équipement de proximité destiné à vivre toute l'année.

Un projet partagé par les collectivités et la FFR

Au terme du processus de sélection, la candidature du site de l'hippodrome de Ris-Orangis (Essonne) portée par les communes de Ris-Orangis et de Bondoufle, la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (CAECE), puis le Département de l'Essonne, a ainsi été retenue pour ses qualités propres, mais aussi pour la capacité des collectivités candidates à porter « bien plus qu'un stade », une vision globale et dynamique du territoire.

↘ La description du projet

Une aréna multifonctionnelle de 82 000 places



Proposition du cabinet d'architectes Populous -
Vue de la façade ouest du Grand Stade



Proposition du cabinet d'architectes Populous -
Vue de la loge présidentielle.

Destiné à accueillir 11 matchs de rugby et 6 autres événements sportifs ou culturels chaque année, le projet de Grand Stade est conçu comme une aréna multifonctionnelle d'une capacité de 82 000 places dont plus de 68 000 pour le grand public et environ 14 000 places destinées aux prestations de relations publiques (sponsors, entreprises, etc.). La conception du projet s'est basée sur plusieurs principes afin d'assurer la multifonctionnalité de l'enceinte :

- un toit rétractable, pour s'assurer du bon déroulement des événements quelles que soient les conditions climatiques ;
- une pelouse amovible, afin de garantir une qualité de pelouse optimale ;
- des espaces VIP ;
- une visibilité et un confort pour tous les publics.

Quatre éléments donneraient au stade un caractère unique en Europe :

- 4 écrans géants ;
- l'espace VIP traversé par les joueurs avant de rentrer sur le terrain ;
- la bonne visibilité du terrain depuis les salons et les loges ;
- la possibilité de voir le match depuis les buvettes.

LA FICHE TECHNIQUE DU STADE

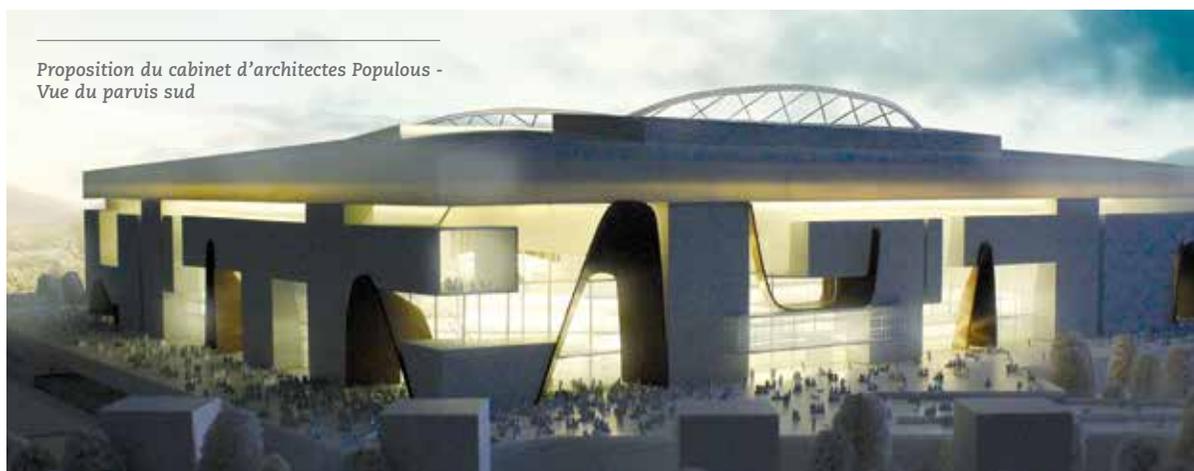
- > 130 000 m² de surfaces construites.
- > Un édifice de 300 mètres de longueur par 240 mètres de largeur et d'environ 70 mètres de hauteur.
- > 6 niveaux accessibles au public.
- > Une aire extérieure permettant d'accueillir la pelouse amovible en mode « hors événements » d'une longueur de 150 mètres et de 90 mètres de large.
- > Sous la pelouse, une dalle de béton de 10 000 m² permettant différentes sortes d'activités (manifestations *indoor*, salons, etc.).



Un stade convivial, familial et fonctionnel

Le stade a été conçu dans le respect des valeurs de la Fédération et du rugby. L'ensemble des places serait disposé de manière à créer une ambiance festive de proximité et à garantir une visibilité optimale ainsi que le confort de tous les spectateurs. Le stade devrait également accueillir des activités permanentes comme un musée consacré au rugby, une boutique dédiée au XV de France, des restaurants, etc.

Au terme d'un dialogue compétitif européen lancé pour la conception du Grand Stade, c'est le projet architectural des cabinets Populous Atelier 2/3/4 qui a été retenu, en février 2013.



LE MUSÉE DU STADE

Le musée du Stade serait conçu comme un espace culturel et un centre d'information sur l'histoire du rugby et du XV de France. Intégré au stade, il permettrait d'assurer une activité continue sur le site en dehors des seuls matchs.

Le musée du Stade serait composé :

- d'une zone d'exposition permanente, sous forme de galerie d'exposition ;
- d'une zone d'exposition temporaire : permettant la réalisation d'expositions ou d'animations ciblées et ponctuelles suivant l'actualité ;
- d'un accueil dédié : assurant la fonction de billetterie et d'information pour les visites guidées du Stade ;
- d'une zone d'activité : proposant 1 à 2 jeux pratiques de type simulation, en rapport avec le rugby ;
- d'une zone de projection vidéo : diffusant une série de documentaires sur le rugby ou encore des matchs du XV de France.

Le musée du Stade serait accessible directement depuis le parvis au niveau de l'accès principal du public.

Une subvention pouvant s'élever à 3 M€ serait versée par la CAECE, conformément à sa compétence culturelle, pour la réalisation du musée.

Les perspectives financières : le « business plan » du projet de Grand Stade

M€/an,
Moyenne projetée
2020-2021 – 2023-2024
hors inflation

	BUSINESS PLAN	EXPLICATIONS
A. Loges	28	Revenus des hospitalités et des billets FFR loges
B. VIP	37	Revenus des hospitalités et des billets FFR VIP
C. Billetterie grand public nette	17	Billetterie des matchs FFR (hors loges et VIP)
D. Location du stade (hors FFR)	6	Revenus des locations du stade pour les événements hors FFR
E. Panneautique et partenaires	13,5	Vente des panneaux dans le stade (essentiellement pour les matchs de la FFR) à des partenaires - Relations avec les partenaires
F. Autres revenus manifestations	4	Buvettes, parking, merchandising, etc.
G. Autres revenus du stade	4	Revenus hors manifestations : salons, musée, revenus des concessions à l'intérieur du stade (restaurants, buvettes, etc.)
TOTAL REVENUS	109	
H. Charges prestations manifestations	19	Coûts des traiteurs loges/VIP, sécurité, accueil et frais d'organisation des manifestations
I. Autres charges d'exploitation	23	Coûts de la structure administrative du stade, maintenance, travaux de rénovation
J. Annuités d'emprunt	57	Remboursement d'emprunt et des intérêts de la dette sur 20 ans
CASH FLOW CONSOLIDÉ FFR	10	

Le modèle économique de l'organisation des matchs en France permet actuellement de dégager 10 M€ de *cash flow*.

C'est sur cette base que le *business plan* du Grand Stade a été construit pour les premières années d'exploitation, et tant que les emprunts n'auront pas été remboursés. En effet, que ce soit en phase de construction ou dans les premières années d'exploitation, le principe est que l'organisation des matchs du XV de France dans le Grand Stade, dégage *a minima* autant d'argent qu'actuellement. Les effets bénéfiques, financièrement

parlant, se feraient sentir de façon significative à l'issue des remboursements d'emprunt, à partir d'un *cash flow* généré de près de 70 M€, à l'horizon 2037-2038.

Ces marges de manœuvre permettraient alors de relancer le développement du rugby en France, que ce soit dans ses composantes amatrices (formation, structuration des clubs et des comités, etc.) ou professionnelles (équipes de France, ligue professionnelle de rugby, reconversion des joueurs, etc.).

LES HYPOTHÈSES DE FINANCEMENT

- > Le financement du projet de Grand Stade est envisagé sur 1/3 de fonds propres et 2/3 de dettes.
- > Dans le *business plan*, le taux de rémunération de la totalité des capitaux (fonds propres et dettes) est de 6 % sur une durée de 20 ans. Ceci est une hypothèse prudente sur la base des taux pratiqués sur les marchés financiers aujourd'hui et serait un axe d'amélioration important lors de la négociation avec les investisseurs. Ce taux est une moyenne entre la rémunération des capitaux propres et de la dette, sachant que sur la partie des capitaux investis par la FFR dans le capital, il n'y aurait pas d'intérêts versés autres que les dividendes potentiels issus de l'exploitation du stade et après remboursement de la dette et des intérêts.
- > La FFR travaille sur d'autres pistes de financement qui pourraient être :
 - la participation d'investisseurs dans le capital ;
 - le versement d'une partie du *namings* en début du contrat afin de réduire la dette ;
 - le développement de la zone économique autour du stade.

En effet la FFR, soit au travers de sa filiale actuelle FFR Développement ou d'une autre société dont elle détiendrait le capital, pourrait diminuer le besoin d'endettement de la société qui porterait l'immobilier et l'exploitation du stade et dont la FFR serait majoritairement actionnaire, en développant des activités tertiaires sur la parcelle des 18 hectares non utilisés par l'infrastructure du stade. Dans le cadre du budget actuel, ces revenus n'ont pas été pris en compte ni dans le plan de financement, ni dans l'exploitation du stade mais restent une piste d'amélioration du projet.

↘ Le site de Ris-Orangis (Essonne) : « bien plus qu'un stade »

Le Grand Stade serait localisé dans le Centre Essonne, cœur économique de l'Essonne, comptant 540 000 habitants, 210 700 emplois et près de 29 000 entreprises. Le projet se déploierait sur le site de l'hippodrome de Ris-Orangis, auquel il faut ajouter les anciens terrains Lu-Danone, au bord de l'autoroute A6.

Un vaste espace disponible

Situé à 33 km au sud de Paris, le site d'accueil du stade, l'hippodrome de Ris-Orangis, présente différents atouts facilitant la réalisation du Grand Stade :

- un vaste espace de 133 hectares libre de toute emprise et servitude, appartenant d'ores et déjà aux collectivités territoriales ou en cours d'acquisition par ces dernières ;
- des sols conformes aux exigences réglementaires facilitant le travail de la maîtrise d'œuvre ;
- un environnement à faibles enjeux, nécessitant seulement quelques mesures accompagnatrices.



Le projet d'aménagement des collectivités territoriales : « bien plus qu'un stade »

L'étendue du site associée à la volonté de créer une nouvelle centralité en Île-de-France, a amené les collectivités à élaborer dès la phase de candidature, un projet partagé avec la FFR : le village de loisirs et le pôle d'excellence dédié au sport. Ce projet devrait ainsi permettre de créer un lieu de développement économique à part entière et une zone d'activités permanentes, au bénéfice de l'ensemble du territoire centre essonnien.

Les collectivités ont également délimité le cadre juridique d'élaboration du projet d'aménagement en posant le principe de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour l'accueil du projet de Grand Stade. La ZAC est une procédure d'urbanisme opérationnelle, qui permet aux collectivités de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et l'équipement de terrains en vue de les céder ou de les vendre ultérieurement à des utilisateurs publics et privés (art. L. 311-1 du Code de l'urbanisme).

Le village de loisirs

Populaire et convivial, le village de loisirs, qui serait situé à proximité du stade et ouvert toute l'année, proposerait des activités tournées vers le sport, les loisirs, la nature et le bien-être.

Le village, qui assurerait l'activité continue du Grand Stade grâce à des activités originales, permettrait de pallier le déficit actuel de l'offre de loisirs sur le territoire.

Le pôle d'excellence dédié au sport

En rassemblant en un même lieu l'ensemble des acteurs et des métiers du sport, ce pôle aurait pour objectif de favoriser l'innovation et la création de valeur ajoutée dans ce secteur économique en facilitant les relations et synergies entre ses différents acteurs.

Ce pôle, unique en France, positionnerait le territoire centre essonnien sur le devant de la scène nationale et internationale.

EN COURS...

Deux dialogues compétitifs sont actuellement en cours :

- le groupement de collectivités a retenu, en avril 2013, trois équipes de maîtrise d'œuvre urbaine en vue de

concevoir le projet d'aménagement.

Le lauréat serait désigné au cours du 1^{er} semestre 2014 ;

- la FFR a retenu, en juillet 2013, 4 groupements de constructeurs pour le

dialogue compétitif en vue de l'attribution du contrat relatif à la conception, la construction et la maintenance du Grand Stade de la FFR. Le lauréat serait désigné au cours du dernier trimestre 2014.

LE FONCIER

L'accord-cadre signé entre les maîtres d'ouvrage, prévoit que la CAECE vendrait une parcelle de 18 hectares à la FFR, nécessaire à la réalisation du stade et ses abords. Afin de répondre aux besoins de la vie d'un tel équipement, la FFR disposerait également du droit d'acquiescer auprès de la CAECE, 12 hectares supplémentaires, sur la base d'un prix qu'il resterait à définir. Ces 12 hectares potentiels permettraient de développer un projet commercial recouvrant des activités complémentaires à la vie du stade. Diverses activités (restaurants, bars, etc.), pourraient être envisagées pour faire vivre le quartier situé à proximité du stade, et ceci dans le cadre global d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

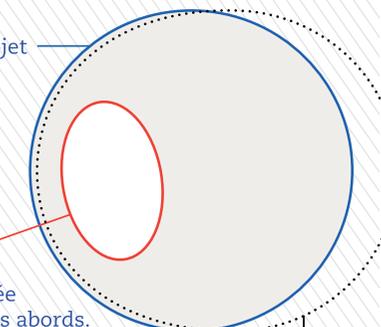
Périmètre du projet

133 hectares

GRAND STADE

18 hectares

Superficie estimée du stade et de ses abords.



Périmètre envisagé du projet d'aménagement

151 hectares

L'accessibilité au site

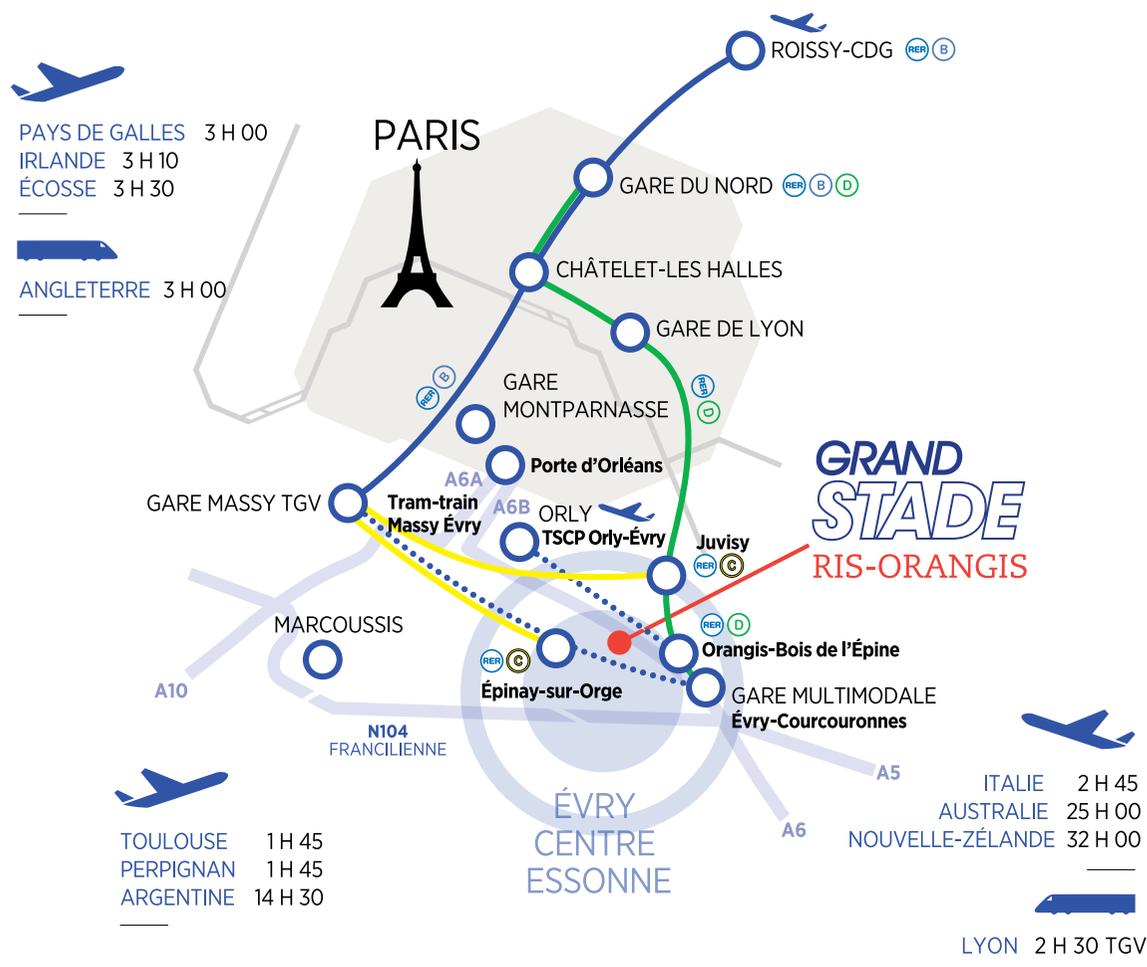
Le site de Ris-Orangis est actuellement desservi par différents moyens de transport individuels et collectifs :

- **les axes routiers** : porte sud de l'Île-de-France, le territoire du Centre Essonne est situé au cœur des principaux axes routiers franciliens dont l'A6, la nationale 104 et la nationale 7 ;
- **les transports en commun** : 3 lignes de RER (lignes D, C et B), le réseau de bus des transports intercommunaux du Centre Essonne (TICE) ainsi que le réseau de bus départemental exploité par Albatrans ;
- **les aéroports et gares** : les gares TGV de Massy et de Juvisy, l'aéroport d'Orly situé à une quinzaine de minutes du site par voies routières.

LES PROJETS EN COURS POUR LA DESSERTE DU SITE

Plusieurs projets visent à améliorer la desserte du territoire du Centre Essonne et bénéficieraient au site de l'hippodrome de Ris-Orangis.

- > Le tram-train Massy Évry (TTME), dont la mise en service est prévue pour 2018. Un arrêt sera implanté sur le site, permettant de relier le Grand Stade au pôle d'échanges d'Évry en 5 minutes et Massy en 27 minutes. La fréquence prévue est de 10 minutes en heures pleines et de 15 minutes en heures creuses.
- > Le transport en commun en site propre (TCSP) Orly-Évry, aménagé en 2 phases : 2012-2017 et 2018-2023.
- > Le T Zen 4 (bus à haut niveau de service) Viry-Châtillon - Corbeil-Essonnes, prévu pour 2018, proposera un niveau d'offre conséquent avec un bus toutes les 5 minutes en heures de pointe.



Des améliorations à poursuivre

Sur la base de la répartition des flux de spectateurs qui se rendent actuellement au Stade de France pour assister aux matchs du XV de France et en prenant en considération la localisation du site, le réseau de transport actuel – y compris les projets programmés – est suffisant pour les dessertes courantes. Cependant, un point de vigilance est soulevé pour les jours

de grands événements ou de matchs « pleine jauge ». C'est pourquoi, dans le cadre de la conception du projet urbain, les études d'accessibilité vont être poursuivies par les équipes de maîtrise d'œuvre urbaine et le groupement de collectivités en collaboration avec les autorités concernées (STIF, SNCF, etc.).

Ainsi, pour que l'offre de transport en commun couvre entièrement les besoins des spectateurs, des améliorations seraient à apporter en termes de fréquence des RER en soirée, de réaménagement des gares, de positionnement des stations du tram-train ou de création de navettes.





Les engagements des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage du projet de réalisation du Grand Stade de rugby et de ses aménagements connexes sont la FFR et le groupement de collectivités retenu, composé du Département de l'Essonne, de la Communauté d'agglomération Évry Centre Essonne (CAECE), des communes de Ris-Orangis et de Bondoufle. Projet sportif et territorial, le Grand Stade est également un projet partenarial dont les conditions et les engagements réciproques figurent dans un accord-cadre signé le 11 juillet 2012.

Maîtres d'ouvrage	Engagements
CAECE	Maîtrise foncière Aménagement de la ZAC Financement de l'accessibilité
Ris-Orangis	
Bondoufle	
Conseil général de l'Essonne	Garantie d'emprunt
FFR	Construction du stade

Les principaux engagements de la FFR

La FFR s'engage à :

- réaliser et financer la construction du stade à hauteur de 600 M€ :
 - **200 M€** qui proviendraient de ses fonds propres pris sur sa trésorerie actuelle et sur un programme de « debenture » (emprunts obligataires) lancé pour le développement du rugby ;
 - **400 M€** d'emprunts contractés sur les marchés bancaires et pour lesquels le Conseil général de l'Essonne apporterait une garantie.
- prendre en compte les préoccupations des riverains en menant une concertation ;
- intégrer dans les contrats de construction et d'exploitation des mesures favorisant l'emploi local, la formation et l'insertion ;
- intégrer des mesures de développement durable dans la construction du stade ;
- permettre ou soutenir des initiatives d'intérêt général (centre de formation sur les métiers du sport, mise à disposition du stade, actions éducatives avec les scolaires, etc.).

Les principaux engagements des collectivités

Les collectivités s'engagent à :

- maîtriser le foncier nécessaire au projet ;
- réaliser une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) pour accueillir les projets du village de loisirs et du pôle d'excellence dédié à l'économie du sport ;
- conduire le financement des infrastructures d'accès au site à hauteur de 60 M€ (parkings, passerelle piétons, liaisons douces, etc.). L'ensemble de ces engagements sont des financements de droit commun, relevant des compétences habituelles des collectivités territoriales ;
- apporter, pour le Conseil général de l'Essonne, sa garantie d'emprunt à la FFR à hauteur de 450 M€ ;
- **mobiliser les autorités de transport (STIF) et les opérateurs (SNCF, RFF) afin que soient réalisés les investissements nécessaires relatifs, entre autres, au renforcement de la capacité des lignes C et D du RER et à l'optimisation de la liaison en tram-train Massy Évry pour assurer une accessibilité optimale au site notamment lors des grands matchs.**

Le coût de construction du stade

L'estimation des coûts de construction a été établie par de grands cabinets d'ingénierie internationaux (Mott MacDonald & Franklin Andrews) sur la base de leur expertise dans la construction de grandes infrastructures et de stades à travers le globe.

Le coût de construction du stade a été déterminé en fonction des ambitions programmatiques et architecturales du projet. Le groupement d'architectes retenu a ainsi élaboré son projet selon l'enveloppe initialement définie. Néanmoins, le dialogue compétitif relatif au contrat de construction, lancé au cours du mois de juin 2013 par la FFR, déterminera le prix final du projet.

S'il s'avérait que l'ensemble des groupements de constructeurs concourant au dialogue compétitif déterminait, pour le projet, un prix significativement supérieur au prix initialement défini, la FFR pourrait alors revoir certaines caractéristiques du projet de Grand Stade, sans toutefois le dénaturer. Par ailleurs, les dialogues compétitifs pour la conception d'une part et pour la construction d'autre part, ont inclus des variantes permettant d'optimiser le coût du projet pour l'ensemble de ses composantes (fonctionnelles, techniques ou architecturales).

RÉPARTITION PRÉVISIONNELLE DES COÛTS DE CONSTRUCTION HT *

Travaux préliminaires : 6 725 000

Enveloppe extérieure : 35 075 000

Tribunes : 53 575 000

Toiture : 62 425 000

Circulation verticale : 24 150 000

Terrain de jeu : 5 100 000

Locaux, hospitalités, coursives : 149 025 000

Aménagement extérieur : 4 400 000

Sous-total : 340 475 000

Encadrement de chantier
(installation, coordination, etc.) : 51 075 000

Sous-total : 391 550 000

Option toiture mobile : 40 000 000

Option pelouse mobile : 28 750 000

Sous-total : 460 300 000

Provisions pour imprévus : 46 050 000

Sous-total : 506 350 000

Inflation : 0

Sous-total : 506 350 000

Études de conception : 63 300 000

Sous-total : 569 650 000

Aménagement intérieur / Mobilier
Systèmes SI / Communication / Sécurité

Restauration : 28 500 000

COÛT TOTAL : 598 150 000

*Valeur 2010. Estimation faite sur la base de ratios et de compléments spécifiques auprès de fournisseurs de solutions technologiques en conséquence du concept de toit rétractable et de pelouse amovible. Le coût définitif du stade serait celui négocié entre la FFR et le constructeur retenu en fin de dialogue compétitif.

Les coûts sont indiqués hors taxe car la société de projet qui porterait le stade bénéficierait de recettes assujetties en totalité à la TVA, et par conséquent bénéficierait de la récupération de la totalité de la TVA sur ses dépenses et investissements. Par ailleurs, le décaissement de la TVA en cours de construction,

ferait l'objet de demandes de remboursement de crédit de TVA dans le respect des règles et des procédures fiscales normales.





Un projet d'intérêt général

Les retombées pour le territoire Centre Essonne

Les retombées pour l'emploi

Eu égard à l'importance des équipements et activités envisagés, différentes retombées seraient attendues en termes de création d'emplois :

- 1 450 emplois temporaires lors de la phase travaux qui se déroulerait sur 3 ans ;
- 120 emplois permanents et 1 800 emplois intermittents pour l'exploitation du stade ;
- 8 000 à 10 000 emplois relevant des activités générées dans le cadre de la ZAC, après finalisation de l'ensemble des aménagements à l'horizon 2027.

Les retombées commerciales et touristiques

L'afflux de personnes non franciliennes lors des jours d'événements générerait des gains locaux de 25 M€ par an pour l'hôtellerie et les transports.

La diversité des activités de commerce, de restauration et de loisirs structurant le projet d'aménagement du Grand Stade ferait de cet espace un lieu de vie quotidien générant ses propres ressources en dehors des seuls matchs.

Les retombées fiscales

Les collectivités ont évalué les retombées fiscales pour les territoires du seul projet d'aménagement à 4,7 M€ par an dès 2018, pour atteindre plus de 13 M€ par an à l'horizon 2027 pour l'ensemble des communes concernées, le Département de l'Essonne et la Région Île-de-France.

Les retombées régionales et nationales

Une contribution au rééquilibrage du territoire francilien

Le Grand Stade et les différents équipements l'accompagnant représenteraient une opportunité de répondre à l'un des principaux objectifs de la Région Île-de-France, et du Nouveau Grand Paris : le rééquilibrage de son territoire. La métropole francilienne, bien que toujours plus étendue, est structurée par des centres dynamiques inégalement répartis en son sein. Le projet Grand Stade permettrait de créer une nouvelle centralité dans le Sud francilien, aux portes de la métropole, contribuant ainsi au développement d'une égalité territoriale plus grande.

Un enjeu pour le rayonnement sportif de la France

La France a accumulé, ces dernières années, un retard en matière d'infrastructures sportives vis-à-vis des autres pays. Ceci lui confère un handicap dans ses candidatures à l'organisation de grandes compétitions internationales.

Par ses dimensions et sa multifonctionnalité, cette aréna, première du genre en France et plus grand stade couvert d'Europe, donnerait à la France un rayonnement sportif nouveau lui permettant de faire valoir de nouveaux arguments lors de ses prochaines candidatures à l'organisation de grands événements sportifs.



UN PROJET SOUCIEUX DE SON EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

L'intégration du projet dans son milieu naturel est une ambition des partenaires qui ont, à ce titre, pris différents engagements pour préserver les ressources naturelles.

Préserver et économiser les ressources naturelles

- Préserver la faune et la flore du site
- Gestion différenciée des espèces protégées
- Limitier la pollution lumineuse
- Choix des matériaux

Lutter contre le changement climatique et réduire les rejets du territoire

- Conception bioclimatique
- Choix énergétiques
- Gestion des déchets

Développer la qualité environnementale du territoire

- Gestion des déplacements : proximité et mobilité
- Accessibilité du site

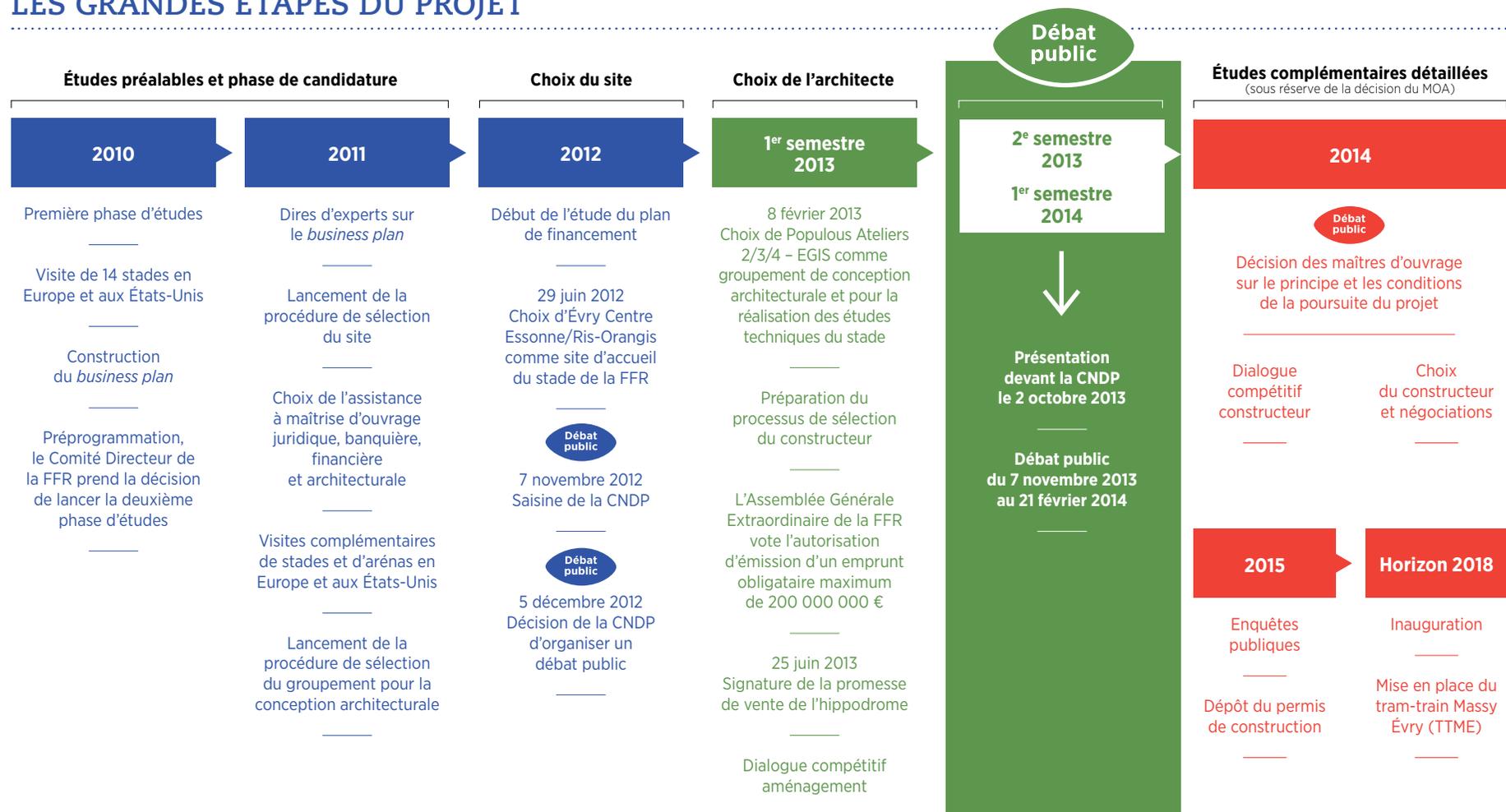
UN PROJET FAVORISANT L'INSERTION SOCIALE

Le projet de Grand Stade et de ses aménagements connexes encouragerait l'emploi et le système local de formation.

Les partenaires se sont engagés à introduire des clauses d'insertion dans les marchés de construction, d'entretien et d'exploitation du Grand Stade et des équipements associés. Ces marchés s'adresseraient aux publics prioritaires des collectivités partenaires : allocataires des minima sociaux, travailleurs handicapés, jeunes de moins de 26 ans, personnes résidant en Zones urbaines sensibles (Zus), etc.

Un groupe de travail est d'ores et déjà constitué, regroupant les élus du département et de l'agglomération, le préfet délégué à l'égalité des chances et les acteurs chargés de l'insertion.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET



Conformément à l'article L. 121-9 du Code de l'environnement, « les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'un débat public sont à la charge du maître d'ouvrage ou de la personne publique responsable du projet ».

LE DÉBAT PUBLIC

- > La FFR et les collectivités locales partenaires ont conjointement adressé un courrier de saisine à la Commission nationale du débat public (CNDP), le 7 novembre 2012, en qualité de co-maîtres d'ouvrage.
- > Le débat public est organisé et animé par la Commission particulière du débat public (CPDP), nommée à cet effet par la CNDP. Toute l'information sur le débat et sur le projet est rendue disponible par la CPDP sur le site dédié <http://grandstaderugby.debatpublic.fr/>

> CPDP
Grand Stade de Rugby
52, boulevard de Sébastopol
75003 Paris
01 73 02 82 85